



Intendance des impôts
Secteur Droit et coordination
Coordination formation spécialisée et information

Case postale
3001 Berne
+41 31 633 60 01
rk.sv@be.ch
www.taxme.ch

Guide

Personnes physiques

2020

Changements pour l'année fiscale 2020 (bleu=nouveautés)
par rapport au guide 2019 (rouge=suppression)

Année fiscale 2020	1
Informations générales	2
Qui doit déposer une déclaration d'impôt?	2
– Enfants mineurs (2019: page 4)	2
Données de référence	3
Vos enfants	3
– Revenu de l'enfant (2019: page 19)	3
Coordonnées	4
– Coordonnées bancaires (nouveau)	4
Revenu d'activité	5
Activité dépendante	5
– Activité accessoire (2019: page 29)	5
– Indemnités d'administrateur ou revenus d'une charge publique comprenant des jetons de présence (2019: page 31)	6
Calcul de la prestation appréciable en argent (2019: page 35)	7
Entreprise individuelle (activité lucrative indépendante)	8
Indications générales	8
– Type de comptabilité (2019: page 40)	8
Charges (2019: page 47)	9
– Charges de personnel (2019: page 49)	10
Résultat imposable	11
– Autres rectifications du résultat (2019: page 61)	11
Agriculture et sylviculture	12
Indications générales	12
– Type de comptabilité (2019: page 73)	12
Charges (2019: page 80)	13
Résultat imposable	14
– Autres rectifications du résultat (2019: page 94)	14
Revenus divers	15
Rentes, pensions, rentes d'orphelin	15
– Rentes AVS, AI et d'orphelin (2019: page 105)	15

– Rentes de l'assurance responsabilité civile / d'une assurance personnelle contre les accidents (2019: page 107)	16
Autres revenus imposables (2019: page 112)	17
– Solde de sapeur-pompier (nouveau)	18
Eléments de fortune / titres (2019: page 123)	21
Comptes bancaires et avoirs (2019: page 125)	22
– Dividendes / rendements (2019: page 130)	23
– Calcul (2019: page 131)	24
Imputation d'impôts retenus à la source à l'étranger (demande DA-1) / Remboursement de la retenue supplémentaire d'impôt USA (demande R-US 164) (2019: page 144)	25
Gains de loteries et de jeux	26
– Frais d'obtention (2019: page 146)	26
Participations qualifiées (2019: page 148)	27
Immeubles et biens-fonds	28
Valeur locative	28
– Droit d'habitation (2019: page 157)	28
Location d'un logement de vacances (maison ou appartement)	29
– Déduction forfaitaire pour logement de vacances (appartement ou maison) (2019: page 160)	29
Autres revenus non déclarés ailleurs	30
– Droits de superficie et droits de source (2019: page 163)	30
Frais immobiliers	31
– Frais d'entretien effectifs (2019: page 169)	31
Autres éléments de fortune	32
Installations photovoltaïques rapportées au toit (nouveau)	32
Assurances capital et assurances-rentes (pilier 3b) (2019: page 173)	33
Dettes et intérêts passifs	34
Intérêt passifs (2019: page 176)	34
Déclarez ici vos intérêts passifs privés, c'est-à-dire:	34
Frais professionnels	35
Frais de déplacement en transports publics (2019: page 179)	35
Frais de déplacement en véhicule privé (2019: page 180)	36
Autres frais professionnels	37
– Frais effectifs (2019: page 186)	37
Déductions	39
Frais de formation et de formation continue professionnelles (2019: page 188)	39
Cotisations aux piliers 2 et 3a et cotisations AVS/AI/APG versées en l'absence d'activité professionnelle	40
– Cotisations au pilier 3a (prévoyance liée) (2019: page 192)	40
– Primes du pilier 3b (2019: page 196)	41
Rentes viagères et contributions d'entretien versées	42
– Contributions d'entretien en faveur du conjoint (2019: page 201)	42
Prestations à des personnes dans le besoin incapables d'exercer une activité rémunérée (2019: page 203)	43
Frais liés à un handicap / frais de soins (2019: page 205)	45

Année fiscale 20~~19~~20

Ce guide vous explique les modalités d'imposition pratiques du canton de Berne et vous aide à remplir votre déclaration d'impôt.

Par souci de clarté, les personnes liées par un partenariat enregistré n'y sont pas explicitement mentionnées. Cependant, tous les termes utilisés pour les époux (époux, épouse, mariage, conjoint-e, marié-e, séparé-e, divorcé-e, veuf, veuve, etc.) désignent également les partenaires enregistrés qui sont dans la situation correspondante.

Informations générales

Qui doit déposer une déclaration d'impôt?

Enfants mineurs (2019: page 4)

~~Qui, si l'enfant mineur touche un salaire d'apprentissage ou un autre revenu du travail.~~

~~C'est pour cette raison que les enfants sont tenus de déposer leur propre déclaration d'impôt à partir de l'âge de 16 ans. Seuls leur revenu du travail et les déductions qui y sont liées doivent y être déclarés. Si un enfant âgé de 16 ou 17 ans ne touche pas encore de revenu du travail, il doit simplement signer sa déclaration et la déposer telle quelle, sans rien y indiquer.~~

~~C'est aux parents de l'enfant mineur de déclarer sa fortune et ses autres revenus (autres que des revenus du travail) dans leur déclaration d'impôt, comme si c'étaient les leurs.~~

~~Si seul l'un des parents exerce l'autorité parentale, c'est à lui ou elle de déclarer la fortune et les autres revenus de l'enfant dans sa déclaration d'impôt. Si les parents sont séparés mais exercent conjointement et alternativement le droit de garde, ou s'ils vivent en concubinage et exercent conjointement le droit de garde, chaque parent doit déclarer la moitié de la fortune et des autres revenus de l'enfant dans sa déclaration d'impôt.~~

Enfants nés en 2003 (ayant eu 17 ans en 2020)

Ces enfants ont reçu leur première déclaration d'impôt pour l'année fiscale 2019 et doivent également déposer leur propre déclaration d'impôt pour l'année fiscale 2020.

Ils doivent y déclarer uniquement leur revenu du travail et les déductions qui y sont liées (pas leur fortune). S'ils n'ont pas encore de revenu du travail, ils doivent simplement signer leur déclaration et la déposer telle quelle, sans rien y indiquer.

Enfants nés en 2004 ou après

Ces enfants recevront automatiquement leur première déclaration d'impôt pour l'année fiscale au cours de laquelle ils auront eu 18 ans. Les personnes qui le souhaitent peuvent toutefois demander une déclaration d'impôt pour déclarer le revenu du travail d'un enfant mineur.

Les parents ne doivent pas déclarer le revenu du travail de leur enfant mineur dans leur déclaration d'impôt. Par contre, ils doivent y déclarer sa fortune et les autres catégories de revenu dont il dispose, comme s'il s'agissait des leurs.

Si seul l'un des parents exerce l'autorité parentale, c'est à lui ou elle de déclarer la fortune et les autres revenus de l'enfant dans sa déclaration d'impôt. Si les parents sont séparés mais exercent conjointement et alternativement le droit de garde, ou s'ils vivent en concubinage et exercent conjointement le droit de garde, chaque parent doit déclarer la moitié de la fortune et des autres revenus de l'enfant dans sa déclaration d'impôt.

[Notice 12: Imposition des familles \(PDF, 205 Ko, 5 pages\)](#)

Exception

Les mineurs orphelins de père et de mère et les personnes sous tutelle doivent déclarer l'ensemble de leur revenu et de leur fortune dans leur propre déclaration d'impôt.

Données de référence

Vos enfants

Revenu de l'enfant (2019: page 19)

Si votre enfant a perçu des revenus de l'une des catégories ci-dessous, veuillez déclarer leur montant:

- Revenu du travail (p. ex. salaire d'apprentissage)
- Rente d'orphelin
- Bourses
- Rente AI
- Prestations complémentaires

Vous n'avez pas droit à la déduction pour enfant, ni à la déduction pour aide pour un **enfant majeur** qui touche plus de **24 000 francs de revenu** par an ou qui dispose d'une fortune supérieure ou égale à **50 000 francs**.

Nota bene Important: les pensions alimentaires ne doivent **pas** être déclarées dans cette rubrique.

Nota bene

~~Vous n'avez pas droit à la déduction pour enfant, ni à la déduction pour aide pour un **enfant majeur** qui touche plus de **24 000 francs de revenu** par an ou qui dispose d'une **fortune supérieure ou égale à 50 000 francs**.~~

[Les enfants doivent-ils déposer une déclaration d'impôt?](#)

Coordonnées

Coordonnées bancaires (nouveau)

Indiquer le compte sur lequel vous souhaitez recevoir d'éventuels remboursements.

Pour des raisons techniques, le compte à indiquer pour des personnes imposées ensemble (conjoints ou personnes en partenariat enregistré) doit être soit au nom de la personne figurant en premier dans les données de référence, soit aux deux noms.

Pour que les remboursements soient virés sur le compte de l'autre personne, vous devez en faire la demande à l'office d'encaissement dont vous relevez (www.taxme.ch/adresses).

Vous ne pouvez pas indiquer un compte à l'étranger (à l'exception de ceux ouverts au Liechtenstein).

Revenu d'activité

Activité dépendante

Activité accessoire (2019: page 29)

Si vous exercez une seule activité lucrative, c'est forcément votre activité principale. Vous ne pouvez pas avoir d'**activité accessoire** si vous n'avez pas au moins un **autre emploi**.

Une activité est accessoire si vous l'exercez pour un autre employeur et dans un autre domaine que **votre activité principale** et qu'elle vous procure un **petit complément de revenu**.

Si aucune de vos activités ne répond à ces conditions, alors vous exercez plusieurs activités principales.

Nota bene

Enregistrez une activité pour chacun de vos certificats de salaire, ainsi que pour toute autre rétribution pour laquelle vous ne disposez pas de certificat de salaire.

Déclarez le **salaires net** perçu pour votre activité. Il figure au **chiffre 11 de votre certificat de salaire**.

Exemples typiques d'activités accessoires

- Gérances d'immeubles, travaux de conciergerie et de nettoyage
(si ces travaux vous valent un loyer réduit, voire gratuit, vous devez déclarer la réduction ou le loyer normal de votre logement comme du salaire.)
- Rédaction de rapports d'expertise
- Conférences
- Activités associatives ou dans d'autres types d'organisations
activités d'entraîneur sportif (football, hockey sur glace, etc.)
[TaxInfo: Indemnités perçues dans le cadre d'une activité bénévole ou d'une activité de milice](#)
- Activités de curatelle
[TaxInfo: Indemnités versées pour l'exercice d'une curatelle privée](#)
- Activités des organes de conduite selon la loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile
- Activités au sein de parlements ~~ou de corps de sapeurs-pompiers~~
[TaxInfo: Indemnités versées pour l'exercice d'une activité au sein du Grand Conseil ou de l'Assemblée fédérale](#)
- [Activité au sein de corps de sapeurs-pompiers](#)
[TaxInfo: Indemnités rétribuant les activités dans les corps de sapeurs-pompiers \(corps de milice\)](#)
- **Activités au sein de conseils communaux, de conseils de paroisse ou de commissions**
Les revenus de ces dernières activités ne doivent **pas** être déclarés comme des revenus accessoires, mais comme des revenus comprenant des jetons de présence.

[Pour en savoir plus](#)

[TaxInfo: Bénévolat](#)

Indemnités d'administrateur ou revenus d'une charge publique comprenant des jetons de présence (2019: page 31)

Que sont les indemnités d'administrateur et comment les déclarer?

- Honoraires des membres d'un conseil d'administration
- Tantièmes

Un certificat de salaire doit vous avoir été remis pour cette activité. Déclarez le salaire net indiqué au chiffre 11 de ce certificat. Vous ne pouvez pas déduire de frais professionnels de vos indemnités d'administrateur.

Que sont les revenus d'une charge publique comprenant des jetons de présence et comment les déclarer?

Revenus d'une activité exercée dans un organe communal ou régional

- en qualité de conseiller communal
- en qualité de membre d'un conseil de paroisse
- dans une commission

Si vos jetons de présence ont été déclarés à la rubrique Allocations pour frais du certificat de salaire qui vous a été remis pour cette activité, déclarez le salaire net figurant sur ce certificat (chiffre 11).

Si vos jetons de présence n'ont pas été déclarés dans cette rubrique, mais qu'ils sont compris dans le salaire net indiqué sur votre certificat de salaire, vous pouvez retrancher au plus 80 francs par séance ~~au plus~~ de votre salaire net pour vos faux frais.

Vous ne pouvez pas déduire de frais professionnels des revenus comprenant des jetons de présence.

En savoir plus

[TaxInfo: Indemnités versées pour les activités de milice au sein d'autorités et de commissions communales](#)

[TaxInfo: Bénévolat](#)

Calcul de la prestation appréciable en argent (2019: page 35)

Forfait kilométrique

Comptez 70 centimes par kilomètre (trajet domicile - lieu de travail).

Trajet ~~Trajet~~ **domicile - lieu de travail**

Comptez en général un aller-retour entre le domicile et le lieu de travail par jour de travail.

Nombre de jours de travail

Si vous travaillez toute l'année à plein temps, comptez en général 220 jours de travail. Si vous travaillez à temps partiel, réduisez ce nombre proportionnellement à votre temps de travail.

Si vous **travaillez au service externe** (missions hors des locaux de l'entreprise), ne comptez que les jours auxquels vous avez utilisé la voiture de service pour vous rendre de votre domicile à votre lieu de travail usuel, ~~permanent~~.

Votre employeur indique la part de votre activité que vous avez passée en service externe sur votre certificat de salaire (chiffre 15).

S'il l'a déclarée en indiquant « ~~part...%~~ en service externe ~~...% déterminée~~ **déterminés** de manière forfaitaire selon liste de fonctions/métiers », vous ne pouvez pas appliquer un autre pourcentage, à moins de prouver que vous n'avez pas utilisé aussi souvent la voiture de service pour faire votre trajet domicile - lieu de travail (moyens de preuve: livre de bord, outil de calcul « contrôle des trajets en service externe » par exemple).

Renseignements complémentaires et exemples de calcul

TaxInfo: Voiture de service fournie dans le cadre d'une activité salariée

Entreprise individuelle (activité lucrative indépendante)

Indications générales

Type de comptabilité (2019 : page 40)

Vous tenez une comptabilité commerciale

Joignez à votre déclaration d'impôt les comptes annuels signés de l'exercice clos durant l'année fiscale.

Vous devez établir vos comptes annuels conformément aux dispositions du Code des obligations ([art. 957 ss. CO](#)).

Les comptes annuels se composent

- du bilan,
- du compte de résultat,
- de l'annexe (si prescrite par la loi).

Vous ~~ne tenez pas de~~une comptabilité simplifiée commerciale (Chiffre d'affaires < 500 000 CHF)

Joignez à votre déclaration d'impôt un état des actifs et passifs, des recettes et dépenses et des apports et prélèvements privés de l'exercice clos durant l'année fiscale.

Cet état doit être établi conformément aux conditions suivantes:

- Les recettes et les dépenses doivent être enregistrées au fur et à mesure, intégralement et conformément à la réalité, avec pour chacune d'entre elles le nom du débiteur ou du bénéficiaire. A G chaque enregistrement ~~doit se fonder sur~~ correspondre une pièce justificative.
- La nature de chacune des dépenses enregistrées doit être indiquée (loyer, salaire, objets achetés, etc.).
- Le solde du livre de caisse doit correspondre au solde en caisse et doit être contrôlé à un rythme adapté au volume des opérations en espèces, mais au moins une fois par mois.
- L'inventaire des stocks (marchandises, matières premières, fournitures, produits finis et semis-finis), des encours et des prestations de service non facturées doit indiquer précisément les quantités, la valeur (prix d'achat ou prix du marché s'il est inférieur) et le type des produits.
- L'inventaire des actifs et des passifs doit contenir les informations nécessaires à un contrôle fiable. Il doit lister toutes les créances (débiteurs) et les dettes (créanciers) résultant des ventes de biens et de services, accompagnées de leur montant, ainsi que du nom et de l'adresse du débiteur ou du créancier. Il ne suffit pas d'indiquer leur montant global.
- Ces états peuvent être tenus sur papier ou sur support numérique.

Obligation de conservation

Les comptes annuels, tout comme les états des actifs et passifs, des recettes et dépenses et des apports et prélèvements privés, doivent être conservés pendant dix ans. Cette obligation vaut aussi pour tout justificatif comptable et document permettant de retrouver l'opération commerciale ou le fait à l'origine d'une écriture comptable.

TaxInfo: [Obligation de conservation](#)

Charges (2019: page 47)

On distingue les charges fiscalement déductibles de celles qui ne le sont pas.

Charges déductibles

- Toutes les charges justifiées par l'usage commercial

Charges non déductibles

- Charges d'intérêt sur le capital propre
- Charges d'acquisition ou d'amélioration d'actifs immobilisés
- Frais d'entretien courant de l'exploitant-e et de sa famille (frais du ménage, p. ex. loyers ou salaires du personnel de maison)
- Frais d'amortissement de dettes
- Impôts sur le revenu et sur la fortune de l'exploitant-e [et impôts sur les gains immobiliers](#)

Nota bene

Pour avoir des précisions sur les différents postes comptables expliqués dans ce guide, veuillez vous référer aux explications correspondantes du Plan comptable suisse général PME (chiffres indiqués entre parenthèses dans ce guide).

De même, référez-vous à cet ouvrage si vous ne connaissez pas exactement la composition des différents postes comptables.

Charges de personnel (2019: page 49)

Les charges de personnel correspondent à la somme totale des rétributions versées à l'ensemble des membres du personnel, à l'exploitant-e et à sa famille.

Les charges de personnel (5) se composent des éléments suivants:

Versements en faveur des membres du personnel

- Salaires, allocations, primes au mérite et prime de fidélité
TaxInfo: [Certificat de salaire - obligation de l'employeur](#)
- Cadeaux d'ancienneté
- Toutes les cotisations aux assurances sociales obligatoires ou facultatives (57)
 - Cotisations AVS, AI, APG, AC et CAF
 - Cotisations à la prévoyance professionnelle
 - Cotisations à l'assurance indemnités journalières en cas de maladie et d'accident
- Avantages en nature
[Vous devez déclarer les avantages en nature que vous avez fournis à votre personnel en utilisant les forfaits fixés dans les notices de l'AFC N2/2007 et N1/2007, chiffre 6. Vous devez déclarer les avantages en nature que vous avez fournis à votre personnel à leur coût de revient. A la place de leur coût de revient, vous pouvez déclarer les forfaits fixés par l'Administration fédérale des contributions dans la notice N2.](#)

Versements en faveur de l'exploitant-e

- Cotisations AVS, AI, APG, AC et CAF
- Cotisations à l'assurance indemnités journalières en cas de maladie et d'accident
- Cotisations à la prévoyance professionnelle
Si l'exploitant-e est bénéficiaire de la même institution de prévoyance que son personnel, la part de ses cotisations personnelles correspondant à la part patronale versée pour le personnel constitue des charges justifiées par l'usage commercial.
TaxInfo: [Cotisations personnelles des indépendants au 2^e pilier](#)

Autres charges de personnel

- Frais de recherche de personnel (580)
- Formation et formation continue (581)
- Indemnités de défraiement (582/583)

Nota bene

Conjoint collaborateur / conjointe collaboratrice

Si vous versez un salaire à votre conjoint / conjointe (certificat de salaire), c'est un membre du personnel. C'est uniquement à cette condition que vous pouvez cotiser aux assurances sociales pour lui / elle.

Résultat imposable

Autres rectifications du résultat (2019: page 61)

Si vous avez comptabilisé **vos** salaire ou les **intérêts de votre capital** ([salaire et capital de l'exploitant-e](#)) dans les charges, vous devez les déclarer dans les rectifications du résultat.

En principe, c'est toujours le montant brut des produits financiers qui doit être comptabilisé. Si vous avez comptabilisé les revenus d'intérêt à leur montant net (c'est-à-dire après retenue de l'impôt anticipé), vous devez déclarer **l'impôt anticipé** comme rectification du résultat.

Agriculture et sylviculture

Indications générales

Type de comptabilité (2019: page 73)

Vous tenez une comptabilité commerciale

Joignez à votre déclaration d'impôt les comptes annuels signés de l'exercice clos durant l'année fiscale.

Vous devez établir vos comptes annuels conformément aux dispositions du Code des obligations ([art. 957 ss 9a–959e](#) CO).

Les comptes annuels se composent

- Du bilan
- Du compte de résultat
- De l'annexe (si prescrite par la loi)

Vous ~~ne tenez pas de~~ une comptabilité simplifiée commerciale

(Chiffre d'affaires < 500 000 CHF)

Joignez à votre déclaration d'impôt un état des actifs et passifs, des recettes et dépenses et des apports et prélèvements privés de l'exercice clos durant l'année fiscale.

Cet état doit répondre aux conditions suivantes:

- Les recettes et les dépenses doivent être enregistrées au fur et à mesure, intégralement et conformément à la réalité, avec pour chacune d'elles le nom du débiteur ou du bénéficiaire. À C chaque enregistrement doit ~~se fonder sur~~ correspondre une pièce justificative.
- La nature de chacune des dépenses enregistrées doit être indiquée (loyer, salaire, objets achetés, etc.).
- Le solde du livre de caisse doit correspondre au solde en caisse et doit être contrôlé à un rythme adapté au volume des opérations en espèces, mais au moins une fois par mois.
- L'inventaire des stocks (marchandises, matières premières, matériel, produits finis et semi-finis), des encours et des prestations de services non facturées doit indiquer précisément les quantités, la valeur des produits (prix d'achat ou prix du marché s'il est inférieur) et leur type des produits.
- L'état des actifs et des passifs doit contenir les informations nécessaires à un contrôle fiable. Il doit lister toutes les créances (débiteurs) et les dettes (créanciers) résultant des ventes de biens et de services, accompagnées de leur montant, ainsi que du nom et de l'adresse du débiteur ou du créancier. Il ne suffit pas d'y indiquer leur montant global.
- Ces états peuvent être tenus sur papier ou sur support numérique.

Obligation de conservation

Les comptes annuels, tout comme les états des actifs et passifs, des recettes et dépenses et des apports et prélèvements privés, doivent être conservés pendant dix ans. Cette obligation vaut aussi pour tout justificatif comptable et document permettant de retrouver l'opération commerciale ou le fait à l'origine d'une écriture comptable.

TaxInfo: [Obligation de conservation](#)

Charges (2019: page 80)

On distingue les charges fiscalement déductibles de celles qui ne le sont pas.

Charges déductibles

- Toutes les charges justifiées par l'usage commercial

Charges non déductibles

- Charges d'intérêt sur le capital propre
- Charges d'acquisition ou d'amélioration d'actifs immobilisés
- Frais d'entretien courant de l'exploitant-e et de sa famille (frais du ménage, p. ex. loyers ou salaires du personnel de maison)
- Frais d'amortissement de dettes
- Impôts sur le revenu et sur la fortune de l'exploitant-e [et impôts sur les gains immobiliers](#)

Nota bene

Les postes comptables cités dans ce guide sont suivis du chiffre du compte correspondant du plan comptable PME pour le secteur agricole.

Résultat imposable

Autres rectifications du résultat (2019: page 94)

Si vous avez comptabilisé des **intérêts du capital propre investi** ou **votre salaire** ([capital et salaire de l'exploitant-e](#)) dans les charges, vous devez les déclarer comme rectifications du résultat.

En principe, c'est toujours le montant brut des produits financiers qu'il faut comptabiliser. Si vous avez comptabilisé des revenus d'intérêt à leur montant net (c'est-à-dire après retenue de l'impôt anticipé), déclarez **l'impôt anticipé** comme rectifications du résultat.

Revenus divers

Rentes, pensions, rentes d'orphelin

Rentes AVS, AI et d'orphelin (2019: page 105)

Indiquez les rentes de la caisse de compensation AVS et de l'assurance invalidité, y compris les rentes de survivants que vous percevez pour vous et vos enfants suite au décès de votre conjoint-e. [N'indiquez que les versements que vous avez reçus pour l'année concernée. Si vous avez perçu des rappels de rentes \(versements de rentes d'années précédentes\), veuillez les déclarer sous «Autres revenus imposables».](#)

Comment les rentes sont-elles imposées?

TaxInfo: [Rentes AVS](#)

TaxInfo: [Rente pour enfant et rente d'orphelin](#)

Nota bene

Les prestations complémentaires et les allocations pour impotent ne sont pas imposables.

[Revenus non imposables](#)

Rentes de l'assurance responsabilité civile / d'une assurance personnelle contre les accidents (2019: page 107)

Déclarez les rentes qui vous ont été versées ~~suite à un dommage causé par un tiers ou~~ par votre assurance-accidents personnelle ou suite à un dommage causé par un tiers.

Comment ces rentes sont-elles imposées-?

Dans le canton de Berne, ces rentes sont entièrement imposées.

TaxInfo-: Rentes de la responsabilité civile et d'assurances-accidents privées

Autres revenus imposables (2019: page 112)

Liste des autres revenus imposables

- [Rappels de rentes \(versements de rentes d'années précédentes\)](#)
- Dommages-intérêts (qui n'indemnisent pas des frais)
- Revenus tirés de brevets, droits d'auteur ou licences faisant partie de la fortune privée (pour les droits faisant partie de la fortune commerciale, voir formulaire 9)
- Revenus tirés de la location ou de l'affermage de choses meubles (p. ex. voitures, bateaux, caravanes, chevaux et autres biens similaires)
- Allocations familiales du secteur agricole et pour les indépendants (il ne faut pas les déclarer si elles ont été versées par le biais de l'employeur, car, dans ce cas, elles figurent déjà sur ~~le~~ [votre](#) certificat de salaire)
- Recettes dégagées par des jouissances bourgeoises (les agriculteurs déclarent ces recettes au titre de revenu tiré de leur activité agricole ou sylvicole)
- Revenus uniques ou périodiques provenant de la concession de droits d'extraction (p. ex. sable ou gravier)
- Allocations du Fonds national suisse (FNS)
- Bourses de formation ou de ~~perfectionnement~~ [formation continue](#) de source publique ou privée
- Contributions fédérales du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour les examens fédéraux (si vous avez dû reverser [à votre employeur](#) la contribution [que vous avez](#) reçue ~~à votre employeur~~, déclarez aussi le montant reversé sous Autres frais professionnels/remboursement contributions SEFRI).

TaxInfo:

Subsides de recherche - bourses du Fonds national suisse (FNS)

Contributions fédérales aux examens fédéraux, versées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

AFC: circulaire n° 43 exposant la fiscalité des bourses

Solde de sapeur-pompier (nouveau)

Les indemnités perçues pour service actif dans un corps de sapeurs-pompiers doivent être déclarées en tant que revenu provenant d'une activité lucrative dépendante (activité accessoire). Veuillez indiquer votre salaire net (chiffre 11 du certificat de salaire) après en avoir retranché la solde que vous avez reçue en rétribution de tâches essentielles (chiffre 15 du certificat de salaire).

Déclarez la solde reçue en rétribution de tâches essentielles sous «Revenus non imposables».

Part dans une communauté d'héritiers ou de copropriétaires (2019 : page 119)

Etiez-vous membre d'une communauté d'héritiers ou de copropriétaires au cours de l'année fiscale en question?

Si oui, vous devez déclarer votre part au revenu et à la fortune de cette communauté dans votre déclaration personnelle.

Les communautés bernoises d'héritiers ou de copropriétaires (domicile / propriété foncière de la personne décédée ~~[disposant-e]~~ dans le canton de Berne) reçoivent une déclaration d'impôt à leur nom. La personne détenant la signature doit la déposer au plus tard le 15 mars qui suit l'année fiscale considérée et en fournir une copie à tous les membres.

- Si la communauté se compose seulement d'un immeuble, elle ne reçoit pas de déclaration à son nom dans les cas ci-dessous:
 - **La valeur officielle de l'immeuble est inférieure à 5000 francs**. Dans ce cas, déclarez votre part à la valeur de l'immeuble et au revenu qu'il dégage directement dans votre déclaration d'impôt personnelle.
 - L'immeuble est grevé d'un **usufruit** inscrit au registre foncier. La valeur officielle de l'immeuble est imposée au chef de l'usufruitier ou de l'usufruitière.

Lorsque la communauté dont vous êtes membre est **extracantonale** (domicile / propriété foncière ~~du ou~~ de la ~~disposant-e~~ [personne décédée](#) dans un autre canton), il faut tout de même déterminer les parts de chacun de ses membres. Vous devez donc déclarer votre part au revenu et à la fortune de cette communauté dans votre déclaration d'impôt personnelle.

[Explications sur la manière de remplir la déclaration d'impôt destinée aux communautés héréditaires et aux communautés de copropriétaires](#) (PDF, 187 Ko, 3 pages)

Successions (2019 : page 120)

Avez-vous hérité au cours de l'année fiscale en question?

Si oui, veuillez fournir les informations suivantes:

- Nom et prénom de la personne décédée (~~disposant-e~~)
- Adresse
- Date du décès
- Date de partage de la succession
- Part successorale reçue

Vous devez déclarer la succession même si le partage n'a pas encore été réalisé. Ces informations ne servent qu'à des fins de contrôle.

Une succession n'est assujettie à l'impôt sur les successions dans le canton de Berne que si elle se compose d'un bien-fonds sis dans ce canton ou que ~~le ou la disposant-e~~ personne décédée y était ~~domi-~~ illié-e domiciliée.

L'imposition de la succession dépend de votre lien de parenté avec ~~le ou la disposant-e~~ personne décédée. En effet, les successions en faveur du conjoint ou de la conjointe, du ou de la partenaire (partenariat enregistré), des descendant-e-s, des enfants du conjoint ou de la conjointe ou des enfants recueillis ne sont pas imposables.

L'impôt sur les successions est fixé dans le cadre d'une procédure spécifique.

[Notice pour déclarer une succession](#) (PDF, 189 Ko, 2 pages)

Comment déclarer la fortune reçue en héritage et les revenus qu'elle dégager dans votre déclaration d'impôt personnelle?

Si vous êtes héritier ou héritière unique, déclarez la fortune que vous avez reçue en héritage, ainsi que les revenus qu'elle dégager aux rubriques suivantes selon la nature des biens:

- Titres (comptes, actions, obligations, etc.)
- Autres éléments de fortune (véhicules, bijoux, objets d'art anciens, etc.)
- Immeubles de la fortune privée (bien-fonds reçu en héritage)

Si vous êtes membre d'une communauté d'héritiers, déclarez votre part à la fortune reçue en héritage et aux revenus qu'elle dégager sous

Part dans une communauté d'héritiers / de copropriétaires.

Eléments de fortune / titres (2019: page 123)

Titres suisses ou étrangers

Indiquez ici tous vos titres suisses ou étrangers ainsi que les revenus que vous en tirez (y compris votre fortune en usufruit).

Déclarez vos éléments de fortune, ~~qu'ils fassent partie~~ constituant de la votre fortune privée ou commerciale.

Attention, les éléments de fortune suivants ne doivent pas être déclarés ici.

Si vous avez perçu des revenus dégagés par des titres étrangers et qu'un impôt a été retenu dessus à l'étranger sans que vous puissiez le récupérer, veuillez déclarer ces titres et leurs rendements à la rubrique Imputation d'impôts retenus à la source à l'étranger (demande DA-1). Ne les déclarez pas avec vos autres éléments de fortune.

Si vous avez perçu des revenus dégagés par des titres des USA sur lesquels l'impôt supplémentaire USA a été retenu, veuillez déclarer ces titres et leurs rendements à la rubrique Remboursement de la retenue supplémentaire USA (R-US). Ne les déclarez pas avec vos autres éléments de fortune.

Epoux

Les personnes mariées doivent déclarer tous les titres des deux époux ainsi que tous les revenus qu'ils en tirent.

Enfants mineurs

Les parents (détenteurs de l'autorité parentale) doivent déclarer les titres de leurs enfants mineurs ainsi que les revenus qu'ils en tirent.

Si les parents sont taxés séparément et qu'ils sont tous deux détenteurs de l'autorité parentale, chacun doit déclarer la moitié des titres et des revenus qu'ils dégagent.

Les enfants doivent-ils déposer une déclaration d'impôt?

Nota bene

Ne ~~que ne faut-il~~ pas déclarer dans l'état des titres?

- Les avoirs dont vous disposez dans des institutions du 2^e pilier (caisse de pension / prévoyance professionnelle)
- La prévoyance individuelle liée (pilier 3a)
- Les comptes de libre passage

Comptes bancaires et avoirs (2019: page 125)

Qu'est-ce que les comptes bancaires et les avoirs?

- Les comptes bancaires
- Les comptes postaux
- Les comptes d'épargne
- Les comptes courants
- Les dépôts à terme fixe
- Les comptes de dépôt
- Les livrets d'épargne
- Les dépôts de primes auprès d'assurances
- Les avoirs auprès de l'Intendance des impôts / [compte de paiements anticipés](#)
- Les parts aux fonds de rénovation (propriété par étage)
- Les parts au compte de gestion (propriété par étage)
- A ne pas indiquer ici: les créances sur des prêts

Nota bene

Si vous joignez un relevé fiscal ou autre à votre déclaration d'impôt, **ne saisissez pas ici**, un par un, les éléments de fortune/les titres qui y figurent (reportez-vous à la rubrique «Relevés fiscaux ou autres»).

Dividendes / rendements (2019: page 130)

Les éléments suivants sont considérés comme des rendements de fortune:

- Les dividendes
- Les intérêts
- Les distributions de fonds
- Les rendements de fonds thésaurisés (p. ex. ceux des SICAV)
TaxInfo: Fonds de placement
- Les distributions dissimulées de bénéfice / les prestations appréciables en argent
- Les actions gratuites
- Les augmentations gratuites de la valeur nominale
- Les excédents de liquidation

Les éléments suivants ne sont pas considérés comme des rendements de fortune:

- Les remboursements à la valeur nominale et les distributions prélevées sur des réserves d'apports en capital (remboursement d'apports, d'agios et de versements supplémentaires effectués par les détenteurs de droits de participation)
- Les actions gratuites et les augmentations gratuites de la valeur nominale si la libération est intervenue à la charge des réserves issues d'apports de capital
- L'excédent de liquidation issu de réserves d'apports en capital

[Ces revenus doivent être déclarés à la rubrique «revenus non imposables».](#)

Nota bene

Et si [les dividendes sont versés à](#) ~~il y a~~ plusieurs échéances ~~de dividendes~~?

Calcul ~~manuel~~

Calcul ~~manuel~~ (2019 : page 131)

Si vous ne souhaitez pas saisir les informations pour chaque titre, cochez la case ~~du~~ vis-à-vis de la question vous demandant si vous souhaitez faire le calcul ~~manuel~~ vous-même. Vous pourrez alors indiquer le rendement brut total ainsi que la valeur fiscale totale.

~~Optez~~

Cochez également ~~pour le calcul manuel~~ cette case pour les actions ~~avec~~ dont les dividendes sont versés à plusieurs échéances ~~de dividendes~~.

~~Feuilles complémentaires (R-US 164 et DA-1)~~

Imputation d'impôts retenus à la source à l'étranger (demande DA-1) / Remboursement de la retenue supplémentaire d'impôt USA (demande R-US 164) (2019: page 144)

Vous avez des valeurs américaines, dont le revenu a été amputé de la retenue supplémentaire d'impôt USA

[Demandez l'imputation, plus précisément le remboursement de la retenue supplémentaire d'impôt USA en déclarant ces valeurs et les revenus qu'elles ont dégagés dans votre déclaration d'impôt en ligne.](#)

[Les personnes qui établissent leur déclaration d'impôt sur papier doivent établir une demande de remboursement sur le formulaire R-US 164, puis reporter le rendement brut et la fortune dans leur déclaration d'impôt.](#)

[Vous avez perçu des dividendes ou des intérêts étrangers sur lesquels vous avez payé au total plus de 100 francs d'impôt à l'étranger, que vous ne pouvez pas récupérer](#)

[Demandez l'imputation des impôts retenus à la source à l'étranger que vous ne pouvez pas récupérer en déclarant les valeurs correspondantes et les revenus qu'elles ont dégagés dans votre déclaration d'impôt en ligne.](#)

[Les personnes qui établissent leur déclaration d'impôt sur papier doivent établir une demande d'imputation sur le formulaire DA-1, puis reporter le rendement brut et la fortune dans leur déclaration d'impôt.](#)

~~Remplissez d'abord le formulaire [R-US 164](#) (PDF, 112 Ko, 2 pages), puis reportez le rendement brut et la fortune dans votre déclaration d'impôt.~~

~~— Vous avez perçu des dividendes ou des intérêts étrangers sur lesquels vous avez payé au total plus de 50 francs d'impôt à l'étranger, que vous ne pouvez pas récupérer.
Remplissez d'abord le formulaire [DA-1](#) (PDF, 135 Ko, 2 pages) pour l'imputation forfaitaire d'impôt, puis reportez le rendement brut et la fortune dans votre déclaration d'impôt.~~

Nota bene

[Ne demandez pas l'imputation d'impôts retenus à la source à l'étranger si le montant total des impôts que vous ne pouvez pas récupérer est inférieur ou égal à 100 francs.](#)

[Si vous êtes dans ce cas, déclarez les valeurs correspondantes et les rendements qu'elles ont dégagés comme s'il s'agissait de titres suisses, après en avoir retranché les impôts retenus à la source à l'étranger que vous ne pouvez pas récupérer.](#)

~~Envoyez ces formulaires signés et accompagnés de tous les justificatifs bancaires ou relevés fiscaux à l'Intendance des impôts, Impôt anticipé, case postale, 3001 Berne.~~

TaxInfo: [Prise en compte des impôts retenus à l'étranger sur des dividendes, intérêts ou redevances de licence](#)

Gains de loteries et de jeux

Frais d'obtention (2019: page 146)

Vos mises sont des frais d'obtention, qui seront automatiquement pris en compte lors de la taxation ([déduits de vos gains](#)). C'est pourquoi vous devez déclarer le montant brut de vos gains.

Tableau récapitulatif des frais d'obtention déductibles

	Gains de source suisse avec abatement d'un million de CHF	Gains imposables sans abatement Jeux étrangers	Gains imposables sans abatement Jeux destinés à promouvoir les ventes
Canton	<u>Mises effectives* par année, dans la limite de 25 000 CHF</u> Forfait de 5% du gain	Forfait de 5% du gain, <u>dans la limite de 5000 CHF</u>	Pas de mise / frais d'obtention
Confédération	Mises effectives* par année, dans la limite de 25 000 CHF	Forfait de 5% du gain, <u>dans la limite de 5000 CHF</u>	Pas de mise / frais d'obtention

* Dans ce cas, on vous demandera plus tard de fournir les justificatifs de vos mises. Veuillez les conserver jusqu'à ce que votre taxation soit entrée en force.

Participations qualifiées (2019: page 148)

Vous détenez au moins 10% du capital social d'une société de capitaux ou d'une coopérative

Déclarez ces parts ici au titre de participations qualifiées, qu'elles fassent partie de votre fortune privée ou de votre fortune commerciale. Pour celles qui constituent de la fortune commerciale, vous devez tenir un compte distinct. Vous trouverez des informations et un modèle de document pour le calcul dans l'article TaxInfo ci-dessous:

~~TaxInfo: [Procédure d'imposition partielle des revenus dégagés par des participations qualifiées constituant de la fortune commerciale](#)~~

Comment sont imposées les participations qualifiées?

~~Notice 11: [Imposition des rendements de participations qualifiées — procédure du taux réduit](#)~~

TaxInfo: ~~[Procédure d'imposition au taux réduit et d'imposition partielle](#)~~

Nota bene: les participations que vous déclarez à cette rubrique ne doivent pas être déclarées à la rubrique «Actions / papiers-valeurs».

Immeubles et biens-fonds

Valeur locative

Droit d'habitation (2019: page 157)

En cas de droit d'habitation, c'est l'ayant droit qui déclare la valeur locative.

Si vous bénéficiez d'un droit d'habitation à titre onéreux, déduisez le montant de votre loyer de la valeur locative et déclarez le résultat dans le champ «-Valeur locative corrigée-». La valeur locative corrigée ne peut pas être inférieure à zéro.

Notez que les droits d'habitation ~~à titre onéreux~~ ne sont pris en compte que s'ils sont inscrits au registre foncier.

Nota bene

Le propriétaire d'un bien grevé d'un droit d'habitation doit déclarer le loyer qu'il en tire au titre de revenu à la rubrique Location de biens immobiliers.

Location d'un logement de vacances (maison ou appartement)

Déduction forfaitaire pour logement de vacances (appartement ou maison) (2019: page 160)

Si vous louez un logement de vacances ou une chambre, vous avez droit à une déduction forfaitaire de 20% de vos revenus locatifs bruts pour tenir compte de vos frais d'entretien plus élevés.

[TaxInfo: Location d'immeubles meublés](#)

~~Cette déduction tient notamment compte des frais suivants :~~

~~— Usure du mobilier~~

~~— Taxes de séjour~~

~~— Frais de nettoyage~~

~~— Frais d'intermédiaires et de publication d'annonces~~

~~Taxes touristiques~~

Autres revenus non déclarés ailleurs

Droits de superficie et droits de source (2019: page 163)

Si vous avez constitué un droit de superficie sur votre immeuble, dont vous tirez une **rente périodique**, vous devez déclarer ce revenu. Il en va de même pour l'indemnité périodique que vous percevez en contrepartie d'un droit de source (p. ex. source d'eau minérale).

[TaxInfo: Droit de superficie](#)

Nota bene

L'**indemnité unique** perçue à l'octroi du droit de superficie ou du droit de source n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu; elle est taxée à l'occasion de l'imposition du gain immobilier suite à un transfert de propriété.

Frais immobiliers

Frais d'entretien effectifs (2019: page 169)

Si vous n'avez **pas** choisi la déduction forfaitaire, vous pouvez déclarer les frais suivants:

- Frais d'entretien (maintenant la valeur)
- Frais d'investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement~~à une utilisation rationnelle de l'énergie ou à l'utilisation d'énergie renouvelable~~
- Frais de démolition en vue d'une construction de remplacement
- Frais de conservation des monuments historiques

Vous trouverez des précisions sur les frais déductibles dans le ~~document~~ l'article ci-dessous:

[TaxInfo: Frais immobiliers](#)

[Notice 5: Frais immobiliers](#)

Seuls les frais qui vous ont été **facturés durant la période fiscale** sont déductibles (la date de la facture faisant foi).

Déclarez l'intégralité de vos frais, sans retrancher la part payée par des tiers. Ces sommes doivent être déclarées séparément en tant que subventions et prestations d'assurance.

Vous pouvez aussi déclarer la somme de vos frais effectifs ~~et en~~ envoyant la liste de toutes vos factures ~~après l'avoir établie dans ce tableau~~.

Propriété par étage

En cas de propriété par étage (droit exclusif), référez-vous à la notice 5 (frais immobiliers) (PDF, 684 Ko, 10 pages) pour déclarer les frais afférents à la partie privative et aux parties communes, comme la cage d'escalier, l'ascenseur, le garage, les alarmes d'incendie (**frais communs**) et à la partie privative et les **contributions au fonds de rénovation et de réparation**.

Autres éléments de fortune

Installations photovoltaïques rapportées au toit (nouveau)

Les installations rapportées au toit sont considérées comme des biens meubles.

Veillez indiquer la valeur d'acquisition de votre installation photovoltaïque rapportée au toit. Un abattement de 80% de la valeur d'acquisition est automatiquement pris en compte l'année de l'acquisition.

TaxInfo: Installations photovoltaïques constituant de la fortune privée

Assurances capital et assurances-rentes (pilier 3b)^(2019: page 173)

Déclarez ici vos assurances capital et vos assurances-rentes.

La valeur fiscale des assurances susceptibles de rachat, qu'elles garantissent un capital ou une rente, est assujettie à l'impôt sur la fortune, même si, dans le cas d'une assurance-rente, le versement a déjà commencé (rente viagère).

[Pour les assurances-capital et assurances-rentes non susceptibles de rachat, déclarez une valeur fiscale nulle \(0 CHF\).](#) Les valeurs fiscales figurent sur l'attestation délivrée par la compagnie d'assurance.

Vous pouvez également déclarer ces assurances en joignant à votre déclaration la liste de chacune de vos assurances avec leur valeur fiscale respective.

Nota bene

Les assurances du 2^e pilier (prévoyance professionnelle) et du pilier 3a (forme reconnue de prévoyance individuelle liée) n'ont pas de valeur fiscale. Seules les cotisations versées à ces assurances doivent être déclarées, et ce dans la rubrique Cotisations 2^e pilier / 3^e pilier lié (3a).

TaxInfo: Assurance-vie

Dettes et intérêts passifs

Intérêt passifs (2019: page 176)

Déclarez ici vos intérêts passifs privés, c'est-à-dire:

- les intérêts hypothécaires
- les intérêts des crédits
- les intérêts de comptes courants
- les intérêts moratoires

Ces Les intérêts ~~ont~~ passifs déductibles ~~de manière limitée s'ils~~ sont ceux qui sont **arrivés à échéance au cours de l'année fiscale** en question et ~~qu'ils~~ qui n'ont pas été ~~remboursés~~ payés. La déduction est limitée.

Montant maximal des intérêts passifs déductibles

Le montant maximal des intérêts passifs pouvant être déduit est automatiquement calculé et indiqué dans la décision de taxation.

Les intérêts passifs peuvent être déduits jusqu'à concurrence de **50 000 francs, plus** la somme des **rendements de fortune bruts** imposables réalisés au cours l'année fiscale en question (p. ex. revenus issus de titres, valeur locative, revenus issus d'une location, etc.).

Les intérêts de leasing ne sont **pas déductibles**, même si la société de leasing vous a remis une attestation d'intérêts passifs.

Taxinfo: Intérêts passifs

Frais professionnels

Frais de déplacement en transports publics (2019: page 179)

Si vous empruntez les transports publics (p. ex. le train, le tram ou le bus) pour vous rendre sur votre lieu de travail, vous avez le droit de déduire les dépenses correspondantes.

[TaxInfo: Crise du coronavirus - conséquences sur les frais professionnels de 2020](#)

La déduction des frais de déplacement est plafonnée!

Si votre employeur vous a fourni un abonnement général (AG) ou un abonnement de parcours dont vous n'avez pas besoin pour votre activité professionnelle, sa valeur est indiquée comme **élément salarial** dans le **certificat de salaire** (chiffre 2.3) et la case F n'est pas cochée. Il en va de même lorsque votre employeur vous verse une indemnité pour vos frais de déplacement ([trajets domicile/lieu de travail](#)).

Dans ces cas, vos frais de déplacement sont à la charge de votre employeur et cette participation constitue du salaire imposable. Vous pouvez toutefois faire valoir les frais de déplacement que vous auriez engagés s'ils n'avaient pas été à la charge de votre employeur, ou si ce dernier ne vous les avait pas remboursés, mais seulement à concurrence du coût des transports publics.

Nota bene

Abonnement général (AG) nécessaire pour des raisons professionnelles

Si votre employeur vous procure un AG dont vous avez besoin pour votre travail, cela est indiqué dans le certificat de salaire (la case F est cochée). Dans ce cas, vous n'avez pas le droit de déduire des frais de déplacement en transports publics

Frais de déplacement en véhicule privé (2019: page 180)

En principe, vous ne pouvez déduire les frais que vous engagez pour vous rendre au travail qu'à hauteur du coût des trajets en transports publics.

La déduction des frais de déplacement est plafonnée!

[Afin de tenir compte de la situation particulière liée à la crise du coronavirus, nous considérons que l'ensemble de la population n'avait aucune possibilité acceptable d'emprunter les transports publics durant certaines périodes de l'année 2020. Vous trouverez des informations détaillées sur ce sujet dans l'article ci-dessous :](#)

[TaxInfo: Crise du coronavirus - conséquences sur les frais professionnels de 2020](#)

[En dehors de cette réglementation exceptionnelle, vous ne pouvez déclarer les frais d'utilisation de votre véhicule privé pour vous rendre au travail que si l'une des raisons suivantes s'applique:](#)

- le trajet de votre domicile à votre lieu de travail n'est pas desservi par les transports publics;
- vous ne pouvez pas emprunter les transports publics en raison d'une maladie ou d'une infirmité;
- votre domicile ou votre lieu de travail est considérablement éloigné de l'arrêt le plus proche;
- vous **économisez-gagnez** plus d'une heure par jour en vous déplaçant en véhicule privé plutôt qu'en transports publics.

Qu'en est-il si vous disposez d'une voiture de service?

[TaxInfo: Voiture de service fournie dans le cadre d'une activité salariée](#)

Autres frais professionnels

Frais effectifs (2019: page 186)

Frais d'une pièce de travail à votre domicile

Afin que les frais d'une pièce de travail puissent être déduits, les conditions suivantes doivent être réunies:

- [Votre employeur ne met pas de poste de travail acceptable à votre disposition;](#)
- [Vous accomplissez vos activités professionnelles dans une pièce particulière de votre logement;](#)
- [Vous utilisez cette pièce principalement pour vos besoins professionnels, et non personnels.](#)
- [Vous l'utilisez régulièrement pour accomplir une part importante de votre activité professionnelle.](#)
- ~~- Vous ne disposez d'aucune possibilité acceptable d'accomplir vos tâches professionnelles sur votre lieu de travail;~~
- ~~- Vous utilisez cette pièce principalement et régulièrement pour vos besoins professionnels;~~
- ~~- Vous ne l'utilisez à d'autres fins que dans une moindre mesure. Votre domicile doit compter un nombre de pièces supérieur aux besoins de votre famille (un simple poste de travail dans une pièce utilisée à des fins privées ne suffit donc pas).~~

[TaxInfo: Déduction des frais d'une pièce de travail dans le cadre d'une activité salariée](#)

Frais d'ordinateur

Les frais d'ordinateur et de logiciels ne sont déductibles que l'année d'acquisition du matériel.

Vous ne pouvez déduire ces frais que si vous utilisez votre ordinateur et vos logiciels principalement et régulièrement pour votre activité professionnelle et qu'ils ne vous sont pas fournis par votre employeur.

Vous pouvez déduire le prix d'acquisition d'un ordinateur et de logiciels au titre de frais professionnels, mais uniquement après en avoir déduit une **part privée de 25%**.

Autres frais professionnels

- Vêtements professionnels: (TaxInfo: [Vêtements professionnels](#))
- Outils de travail
- Ouvrages spécialisés

Ces frais ne sont déductibles que s'ils sont à votre charge et **non** à celle de votre employeur.

Cotisations d'adhésion à des associations professionnelles

Vous pouvez déduire les cotisations d'adhésion que vous avez versées à des associations professionnelles dans la mesure où votre adhésion est en rapport avec votre activité lucrative.

Les cotisations versées au Parifonds et au Gimafonds sont aussi considérées comme des cotisations d'adhésion à des associations professionnelles.

Frais professionnels dus à la restitution de participations de collaborateur

Si vous avez l'obligation contractuelle de restituer des actions de collaborateur à votre employeur sans indemnité, ou moyennant une indemnité inférieure à la valeur des actions au moment considéré, vous pouvez déduire la différence de vos revenus.

Vous trouverez le montant déductible sur l'attestation que vous a remise votre employeur.

TaxInfo: [Participations de collaborateur](#)

Reversement, à l'employeur, des contributions fédérales aux examens fédéraux

Si vous avez dû reverser à votre employeur la contribution fédérale que vous avez reçue du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) en couverture des frais d'un cours préparatoire à un examen fédéral, vous pouvez la déduire à la rubrique «autres frais professionnels».

TaxInfo: Contributions fédérales aux examens fédéraux, versées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Déductions

Frais de formation et de ~~perfectionnement professionnels~~ formation continue professionnelles (2019: page 188)

Vous pouvez déduire les **frais** de formation et de ~~perfectionnement professionnels~~ formation continue professionnelles (y compris ceux de reconversion) que vous avez **supportés vous-même** à l'une des conditions suivantes:-

- vous êtes titulaire d'un diplôme du degré secondaire II
- vous avez 20 ans révolus et il ne s'agit pas de frais de formation en vue d'obtenir un premier diplôme du degré secondaire II.

La maturité, la maturité spécialisée, l'attestation fédérale de formation professionnelle, le certificat fédéral de capacité et le certificat d'école de culture générale sont des diplômes du degré secondaire II.

Les formations et les ~~perfectionnements~~ formations continues sont considérées comme professionnelles professionnelles ~~s'ils~~ si elles présentent un lien avec votre **activité professionnelle** (dépendante ou indépendante) **actuelle ou future**. Il peut s'agir d'une reconversion. La condition est que vous vouliez et puissiez utiliser les connaissances acquises pour subvenir à vos besoins.

Les frais de cours relevant de hobbies tels que la danse, la peinture ou le sport ne sont pas déductibles.

Nota bene

La déduction est plafonnée à **12 000 francs** par année civile. Seuls les frais facturés pendant la période fiscale sont déductibles (c'est la date de facturation qui fait foi). Les prestations de tiers (employeurs, assurance-chômage, bourses, etc.) doivent être soustraits du montant de la facture.

TaxInfo: Frais de formation et de perfectionnement professionnels

Cotisations aux piliers 2 et 3a et cotisations AVS/AI/APG versées en l'absence d'activité professionnelle

Cotisations au pilier 3a (prévoyance liée) (2019: page 192)

Les cotisations périodiques versées au pilier 3a dans le cadre de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) sont déductibles des revenus.

Pour l'année fiscale 2020~~19~~, le montant des cotisations est plafonné comme suit:

- le montant annuel maximal pour les **personnes affiliées à une institution de prévoyance du 2^e pilier est de 6826 francs**;
- le montant annuel pour les **personnes qui ne sont pas affiliées à une institution de prévoyance du 2^e pilier** s'élève à **20% de leur revenu du travail**, dans la limite de **34 128 francs**. Votre revenu du travail est égal à la somme des revenus que vous tirez de vos activités lucratives dépendante (salaire brut, déduction faite des cotisations AVS/AI/APG/AC) et indépendante (solde du compte de résultats, déduction faite de vos cotisations AVS/AI/APG personnelles).

Vous pouvez cotiser au pilier 3a jusqu'à l'âge de 69 (pour les femmes) ou de 70 ans (pour les hommes) tant que vous touchez un revenu d'une activité lucrative ou un revenu de remplacement (service militaire, indemnités journalières de l'assurance chômage, maladie, accidents et invalidité).

Nota bene

Les cotisations au **pilier 3a** ne sont prises en compte que si vous **joignez les attestations** que vous a remises votre banque ou votre compagnie d'assurance.

Le montant pris en compte figurera sur la décision de taxation.

TaxInfo: 3^e pilier a

Primes du pilier 3b (2019: page 196)

Les assurances qui relèvent de la prévoyance libre (3b) procurent une sécurité financière pour la vieillesse ainsi qu'en cas de décès et d'invalidité. Les primes peuvent être payées périodiquement ou ponctuellement.

[Déclarez les primes versées ainsi que l'éventuelle valeur de rachat des assurances de prévoyance libre sous «Autres éléments de fortune / Assurances-capital et assurances-rentes \(pilier 3b\)».](#)

TaxInfo: Assurance-vie

Rentes viagères et contributions d'entretien versées

Contributions d'entretien en faveur du conjoint (2019: page 201)

Déclarez les contributions d'entretien que vous versez à la personne dont vous êtes divorcé-e ou séparé-e, de fait ou judiciairement.

Si vous lui payez son loyer, ses primes d'assurance-maladie, ses impôts ou des frais d'entretien courant, vous pouvez déduire ces sommes au titre de contributions d'entretien.

Si vous lui laissez gratuitement l'usage d'un bien immobilier (maison ou appartement), vous pouvez déduire la valeur locative de ce bien au titre de contributions d'entretien.

~~TaxInfo: Contributions d'entretien en faveur du conjoint ou des enfants~~

Prestations à des personnes dans le besoin incapables d'exercer une activité rémunérée (2019: page 203)

Pour quelles personnes pouvez-vous prétendre à une déduction?

Vous avez droit à une déduction pour chaque personne **dans le besoin et incapable d'exercer une activité rémunérée** à laquelle vous versez chaque année **au moins 4600 francs** pour l'imposition cantonale ou **6500 francs** pour l'imposition fédérale.

Pour l'imposition cantonale, vous avez aussi droit à cette déduction si vous versez des prestations à l'un de vos **descendants ou de vos parents** qui a durablement besoin de soins ou qui est placé, à vos frais, dans un foyer ou un centre d'accueil. Si la somme de vos prestations est supérieure au montant de la déduction pour aide, vous pouvez éventuellement déduire le reste au titre de frais liés à un handicap si les conditions en sont réunies.

Quand une personne est-elle dans le besoin?

On considère qu'une personne est dans le besoin lorsque son revenu et sa fortune ne lui permettent pas de subvenir à ses besoins, concrètement lorsque sa fortune nette (avoir moins dettes) est inférieure à 50 000 francs et que son revenu net (revenu avant déductions sociales), y compris les prestations complémentaires et les prestations de l'aide sociale, est inférieur ou égale à 16 000 francs pour une personne seule et à 24 000 francs pour un couple marié. ~~Les prestations complémentaires et les allocations de secours s'ajoutent au revenu net.~~

Qu'est-ce que l'incapacité d'exercer une activité rémunérée?

On considère qu'une personne est dans l'incapacité d'exercer une activité rémunérée lorsqu'elle ne peut pas travailler en raison de son âge ou d'une infirmité physique ou psychique et qu'elle ne peut donc pas subvenir à ses besoins. ~~Les personnes ayant atteint l'âge de la retraite sont considérées comme inaptes au travail.~~ Les enfants mineurs, les enfants majeurs accomplissant une première formation et les personnes ayant atteint l'âge de la retraite sont considérés comme inaptes au travail.

En revanche, les personnes au chômage et celles qui suivent une formation ou une formation continue professionnelles ne sont pas forcément considérées comme étant inaptes au travail.

Comment déclarer une prestation d'aide et en fournir les justificatifs?

Déclarez la somme totale que vous avez versée. Elle sera automatiquement ramenée au plafond déductible lors de la taxation, et le montant de la déduction accordée figurera sur la décision de taxation.

A la demande des autorités, vous devrez fournir les justificatifs des sommes déclarées (justificatifs de versement, relevé de compte) et établir la preuve que le bénéficiaire de vos versements est dans le besoin et incapable d'exercer une activité rémunérée.

Les justificatifs de retraits ou de remises d'espèces n'ont pas force probante.

L'obligation de preuve vaut également pour les aides versées à des personnes se trouvant à l'étranger.
TaxInfo: Personnes dans le besoin incapables d'exercer une activité rémunérée

Déduction pour aides versées pour des enfants

Enfants biologiques

Vous avez droit à la déduction pour aide versée à un enfant majeur en formation initiale si vous avez versé au moins le montant déductible (4600 CHF pour l'imposition cantonale et 6500 CHF pour l'imposition fédérale) à votre **enfant majeur en formation initiale**, pour lequel vous ne pouvez **pas prétendre à la déduction pour enfant**.

Enfants non biologiques

Un enfant mineur ne peut être considéré comme étant dans le besoin que si ses parents ne peuvent pas subvenir à ses besoins parce qu'ils sont eux-mêmes dans le besoin et incapables d'exercer une activité rémunérée.

Frais liés à un handicap / [frais de soins](#) (2019: page 205)

Définition

Ensemble des frais qu'une personne handicapée au sens de la loi sur l'égalité pour les handicapés engage **en raison de son handicap**.

Les personnes ci-dessous sont **toujours** considérées comme handicapées:

- Allocataires de prestations de l'AI
- Bénéficiaires de l'allocation pour impotent et de moyens auxiliaires
- Personnes résidant en institution et patients des organisations d'aide et de soins à domicile nécessitant des soins et une prise en charge d'au moins 60 minutes par jour (degré de soin 4 ou supérieur dans le système central de classification du canton de Berne)
TaxInfo: [Séjour en foyer pour personnes âgées ou en foyer médicalisé](#)
- Personnes souffrant d'une perte de l'acuité auditive de 41 dB au moins à leur meilleure oreille
- Personnes malvoyantes (acuité visuelle résiduelle inférieure ou égale à 5% à leur meilleur œil)

Les frais sont liés à un handicap lorsqu'ils sont causés par le handicap. Il s'agit notamment des frais de soins ambulatoires, de prise en charge en institution ou en structure de jour, de thérapies, d'aide-ménagère, de garde des enfants et de transport chez le médecin, chez un thérapeute ou vers la structure de jour.

TaxInfo: [Frais liés à un handicap > Frais](#)

Comment déclarer des frais liés à un handicap?

L'ensemble des frais liés à un handicap qui **vous ont été facturés au cours de l'année fiscale** et qui n'ont pas été réglés par une caisse d'assurance-maladie ou autre (prestations de tiers) sont déductibles.

TaxInfo: [Frais liés à un handicap > Prise en compte des prestations de tiers](#)

Déclarez [le montant de chacune de vos factures](#) ~~vos frais de manière isolée~~ (un enregistrement par facture) ou [déclarez la somme de tous vos frais et joignez](#) ~~groupée, en joignant dans ce cas~~ la liste récapitulative de vos factures à votre déclaration d'impôt.

Au lieu de déclarer vos frais effectifs, vous pouvez demander une déduction forfaitaire variant selon la nature de votre handicap.

Frais déductibles

- Frais liés à votre propre handicap
- Frais liés au handicap des enfants pour lesquels vous pouvez prétendre à la déduction pour enfant (les autres déclarent leurs frais de handicap dans leur propre déclaration d'impôt)
- Frais liés au handicap d'une personne à votre charge

Nota bene

Les frais d'entretien courant ne sont pas déductibles.

Les frais d'entretien courant sont ceux qui ne sont pas causés par le handicap lui-même. Il s'agit notamment des dépenses

- d'alimentation, d'habillement et de logement,
- de remise en forme,
- de loisirs et de divertissements,
- de confort personnel (dépenses voluptuaires).